



# COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT REGIONAL DE LYON

## L'INFORMATION DE VOS ÉLUS



27-28 Mai 2015



### Lettre ouverte à la DR & GPS

Vos représentants **CFDT** sont intervenus auprès de la Direction de réseau sur les difficultés que vous rencontrez au quotidien, au travers de la lettre ouverte adressée le 5 Mai.

*Nous restons dans l'attente de sa réponse que nous ne manquerons pas de vous faire partager !*

Afin d'appuyer notre action, nous vous invitons à exprimer vos opinions et interrogations au travers de l'enquête GPS qui doit se terminer le 29 Mai 2015.

#### DIA et Cadre !

La DR rappelle que le délai d'obtention maximum de la classification H est de 12 mois après la prise de poste.



#### Préférence Client à Dijon et Châlon : Bis répétita ?

La Direction nous a présenté son projet Préférence Client pour les 2 Groupes :

- **Dijon**
  - 12 agences « Conseil » et 2 agences « Projet »
  - 1 entité sans agence « Projet »
- **Châlon**
  - 19 agences « Conseil » et 2 agences « Projet »
  - 1 entité sans agence « Projet »



**Vos élus CFDT** se sont une nouvelle fois étonnés que la Direction ne considère pas opportun de doter toutes les entités d'une agence « Projet » d'où découle, la création des postes de Conseillers Spécialisés.

Pour la **CFDT**, ces équipes sont sous-dimensionnées au regard des difficultés rencontrées par les Groupes ayant basculé sous Préférence Client.

Aujourd'hui, selon la Direction, le nombre de CSI et donc d'agences Projet est déterminé par les besoins de l'entité au regard de « son secteur, de sa taille et des habitudes de consommation des clients ».

Alors qu'en décembre 2014, la Direction indiquait que le dimensionnement des équipes CSI était basé sur les chiffres de production de crédit immobilier en 2013 !



Au vu de ces réponses différentes, **les élus CFDT** s'interrogent sur les réelles motivations de (non) création des agences « Projet » dans certaines entités.....

#### Commission Paritaire

Malgré la demande de vos élus **CFDT**, la Direction ne souhaite pas communiquer sur ce sujet.

Sachez que si vous n'avez pas été augmentés depuis 5 ans ou promus :

- Depuis 6 ans pour les techniciens jusqu'à F
- Depuis 8 ans pour les techniciens G
- Depuis 10 ans et plus pour les cadres H et I

Vous êtes en droit de demander un recours auprès de la commission paritaire.



**Pour être accompagnés dans votre démarche, contactez vos élus CFDT !**

#### Augmentations individuelles

Pour l'année 2015, l'enveloppe s'élève à 1.600.000€.

Cette enveloppe est distribuée à hauteur de 50% en Avril et 50% en Octobre.



## Les renégociations

La Direction considère que les nombreuses renégociations «polluent» l'activité des Conseillers Spécialisés Immobilier et justifie par ce biais la décharge de traitement des renégo sur les Conseillers Patrimoniaux.

Il nous semblait que ces tâches liées à l'activité des crédits immobilier ne faisaient plus partie des attributions des CP....



## Formation PPC & Commissions

Une attention particulière sera portée à vos commissions.

La DR rappelle que les formations PPC ne doivent pas générer de pertes de commissions liées à votre indisponibilité au commerce !



www.cfdt.bnpparibas.com  
twitter: @cfdtbnparibas

## Heures supplémentaires sur la DR



Suite au nombreuses interventions des **élus CFDT**, la DR a reconnu et payé 1253 heures supplémentaires au 1er trimestre 2015 contre 903 heures pour toute l'année 2014...

**Continuez à faire confiance à vos élus CFDT pour vous représenter et défendre vos intérêts !**

## Rémunération variable



La DR est interpellée une nouvelle fois par la **CFDT** quant à l'attribution du variable. Elle semble reconnaître qu'il y a là un sujet à traiter....

**Nous ne cessons pas de demander que des critères objectifs, uniformes et lisibles soient utilisés !**

## Certification AMF



La DR rappelle qu'il n'y a pas de nécessité à obtenir la certification AMF pour les métiers n'ayant pas vocation à réaliser des ventes de produits financiers.

Cette certification reste pour ces métiers « au choix du salarié ».

**Si vous rencontrez certaines difficultés, n'hésitez pas à nous contacter !**

## CP et gestion de clients professionnels

La **CFDT** a attiré de nouveau l'attention de la DR sur la gestion de clients pro par certains Conseillers Patrimoniaux sans formation préalable. Cette situation peut poser des problèmes de gestion des risques.

La DR nous dit avoir réagit et effectué les changements de fonds de commerce.

**Si vous êtes encore dans cette situation, contactez nous !**

## OPTIMA



Vous êtes nombreux à regretter que les appels non pris lorsque vous êtes déjà en communication soient considérés comme des appels perdus.

La **CFDT** a suggéré à la Direction de faire évoluer le système OPTIMA afin que ces appels ne soient plus pénalisant dans les statistiques.

*Affaire à suivre...*



Evelyne MENZILDJIAN  
06 64 01 32 87  
Groupe de Grenoble



Jean-Luc MANAUDOU  
06 65 67 98 75  
Groupe Lyon OUEST



Michel PERRARD  
06 67 92 25 69  
Groupe Lyon EST



Laetitia BARGE  
04 77 30 38 93  
Groupe Loire



J-Stéphane BERBERIAN  
04 78 30 33 74  
Groupe Lyon OUEST



Dominique BENEY  
06 68 49 63 91  
Groupe Loire



J-Paul VANDECASTEELE  
04 76 85 63 92  
Groupe de Grenoble



Julie LEQUEUX  
06 60 68 60 35  
Représentante Syndicale  
au CE

DÉLÉGATION RÉGIONALE Cfdt - Z08075C - 3 rue de la République, 69001 Lyon - tél. : 04 78 30 33 71

Je suis d'accord avec l'action de la Cfdt et:

Je souhaite recevoir des informations par email  Je souhaite adhérer  Je souhaite vous rencontrer

Nom Prénom : ..... e-mail : .....

tél. : ..... Agence, entité, groupe de rattachement : .....

